



TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

Investissez dans l'avenir de nos élèves et devenez partenaire de leur école !



“ **Parce que l'avenir n'attend pas !** ”



L'IRSS est un Institut de formations aux métiers du sport et de prépas aux concours médecine, paramédicaux, sociaux et sciences. Fondé en 1985, l'IRSS est devenu au fil des années **l'école de référence dans le domaine des formations aux métiers du sport et de la préparation aux concours paramédicaux** : kinésithérapeute, orthophoniste, infirmier... L'institut est implanté à Rennes, Nantes, Cholet, Tours, Poitiers et Limoges. Il accueille cette année plus de 1 600 élèves.

FORMATIONS SPORT

Dans le domaine du sport, l'IRSS propose des formations d'éducateur sportif diplômantes reconnues par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et s'adaptant aux réglementations et aux attentes du marché des professionnels. Le taux d'employabilité est très fort. L'an dernier, plus de 100% des élèves ont obtenu un CDD ou un CDI à l'issue de leur formation. Pour devenir éducateur ou animateur sportif, l'IRSS propose différentes formations :

★ **Formation C.P.S** : «Classe passerelle sport»

★ **Préqualification professionnelle aux Métiers du Sport**

★ **Préqualification professionnelle aux Métiers de la Natation**

★ **BPJEPS AGFF**

Activités Gymniques de la Force et de la Forme

★ **BPJEPS APT**

Activités Physiques pour Tous

★ **BPJEPS AAN**

Activités Aquatiques et Natation

★ **BPJEPS ASC**

Activités Sports Collectifs

★ **CS Handicap**

Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS

Régulièrement citée comme l'école de préparation aux concours ayant les meilleurs résultats en France, l'IRSS a développé sa propre méthode pédagogique basée sur la rigueur, l'exigence et le suivi personnalisé.

★ Kinésithérapeute

★ Prépa Médecine-PACES

★ Orthophoniste

★ Infirmier

★ Assistant de Service Social

★ Ergothérapeute

★ Éducateur de Jeunes Enfants

★ Psychomotricien

★ Éducateur Spécialisé

★ Manipulateur - radio

★ Moniteur - Éducateur

★ Pédicure - Podologue

★ Orthoptiste

★ Remise à niveau scientifique

★ Audioprothésiste



Depuis fin 2010, l'IRSS attire **un nombre croissant de candidats** avec une large variété de formations aux métiers du sport et de classes préparatoires aux concours sociaux et paramédicaux. La volonté de l'IRSS est de se diversifier dans d'autres domaines de formations pointues en adaptant constamment ses méthodes pédagogiques et le contenu de ses cours aux programmes officiels et aux impératifs des concours.

2012 : l'IRSS crée l'événement "**Les Olympiades de l'IRSS**" : une répétition générale sous la forme d'épreuves originales de concours pour les lycéens, élèves en classes prépas ou en médecine qui souhaitent intégrer les écoles de kinésithérapeute ou d'orthophonie.

L'IRSS enrichit son offre de formations et lance un Certificat de spécialisation en sport afin de compléter le parcours de formation BPJEPS de ses élèves et de leur ouvrir de nouvelles perspectives, auprès de publics en situation de handicap :

★ **CS Handicap : Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap**

L'IRSS lance **IRSSenligne** : une plateforme elearning de préparation aux concours paramédicaux (infirmier, aide soignant, auxiliaire de puériculture) et sociaux (EJE, ES, ASS et ME) de chez soi. Une facilité d'accès qui permet aussi bien aux étudiants, salariés, personnes en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi d'avance à leur rythme et de se former à distance. Cette plateforme est aussi accessible par les élèves inscrits à l'IRSS.

2013 : l'IRSS met l'accent sur des préparations à la première année commune aux études de médecine :

★ **Prépa Médecine-PACES**

fin 2013 : Profilsup' préparation aux concours de santé : médecine et paramédical présent sur Tours, Poitiers et Limoges intègre le groupe IRSS.

2014 : Ouverture du BPJEPS ASC (Activités Sports Collectifs) sur les sites de Cholet et Nantes.

L'IRSS ... en chiffres

Effectifs

- 1 669 élèves en 2014/2015
- 124 professeurs ou formateurs à temps plein ou temps partiel

Employabilité

- 100% en AGFF (Activités Gymniques de la Force et de la Forme)
- 100% en AAN (Activités Aquatiques et Natation)
- 90% en APT (Activités Physiques pour Tous)

Réussite aux concours

- Plus de 50% de réussite en prépa kinésithérapeute, 49% en prépa orthophoniste et 80% en prépa infirmier depuis 6 ans.
- 90% de réussite aux concours d'ergothérapeute
- 100% de réussite aux concours de manipulateur-radio
- Un des meilleurs taux de réussite en France en prépa social

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises aux écoles de leur choix. Chaque année : il permet de garantir les investissements pédagogiques nécessaires et assurer le développement de l'école.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'IRSS, vous nous permettez de mener les investissements pédagogiques nécessaires au développement de notre école, de nos formations et ainsi accompagner qualitativement nos élèves dans leurs projets professionnels.

Verser votre taxe d'apprentissage à l'IRSS, c'est :

Soutenir une école dynamique qui a plus de 25 ans d'expérience et qui forme chaque année plus de 1500 élèves

- ★ Participer à la modernisation de nos locaux et équipements
- ★ À la qualité de nos formations
- ★ Contribuer activement à la bonne insertion professionnelle de nos jeunes diplômés
- ★ Aider au soutien financier de jeunes en difficulté

C'est aussi permettre à l'IRSS de :

- ★ Donner l'opportunité à des jeunes de poursuivre des études de haut-niveau
- ★ D'élargir son offre grâce à la création de nouvelles formations
- ★ De s'ouvrir à de nouveaux projets

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Par l'intermédiaire de votre organisme collecteur.

Vous précisez la somme que vous souhaitez affecter au profit de l'Institut Régional Sport et Santé
26 rue Nationale - 49300 CHOLET.

Référence : code uai 0492390G

Notre organisme est habilité à percevoir la taxe pour la catégorie A.

En complément de votre déclaration, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer la promesse de versement (coupon réponse à remplir page suivante) afin de suivre la perception de votre taxe.

Date limite de versement : **avant le 28 février 2015**



“

ENVOYEZ-NOUS VOTRE PROMESSE !

”

Votre promesse est indispensable
au bon déroulement du versement de la taxe.
Merci de nous la retourner en complément
de votre déclaration.

RAISON SOCIALE DE VOTRE ENTREPRISE :

.....

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

TÉL :

E-MAIL :

RESPONSABLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

.....

FONCTION :

Informe avoir versé au titre de la Taxe d'Apprentissage à l'organisme collecteur :

.....

Un montant total pour l'Institut Régional Sport et Santé de

.....euros

Merci de nous envoyer ce document par courrier à :
IRSS - Institut Régional Sport et Santé
26 rue Nationale
49300 CHOLET
ou par email : contact@irss.fr



Besoin de conseils sur la taxe d'apprentissage ?

Contactez notre secrétariat au :

02 41 62 19 97

ou rendez-vous sur notre site internet :

www.irss.fr



CHOLET

SIÈGE ADMINISTRATIF

26, rue Nationale
49300 CHOLET

Tél. 02 41 62 19 97

NANTES

Beaulieu

10 bis, rue René Viviani
44200 NANTES

Tél. 02 40 48 68 68

RENNES

19, rue du Bignon
35000 RENNES

Tél. 02 99 22 88 12

TOURS

47, rue de la Parmentière
37520 TOURS LA RICHE

Tél. 09 72 36 44 81

POITIERS

46 bis, rue Victor Schoelcher 20, avenue Martin Luther King
86000 POITIERS

Tél. 09 72 36 44 80

LIMOGES

87000 LIMOGES

Tél. 09 72 36 44 82